

VOYAGES ET HANDICAPS



HANDISUB®



Remerciements

La Vie est faite de rencontres qu'il faut savoir apprécier... il n'y a pas de hasard.

A Stéphane, ce compère aussi discret que formidable, toujours là pour partir à l'aventure, le coeur sur la main. Il a en charge la section Handisub® du Club MOANA et veille à ce que chacun y trouve sa place.

A Nadège, Gaëlle et leurs compères et aux jeunes du Visa Handisports : Emmanuelle, Ellyn, Lydia, Laura qui ont essuyé les plâtres à nos débuts et nous ont servi de cobayes pour cette co-formation : un encadrant n'est rien sans élève ! Aux plongeurs, bénévoles et responsables de l'APF, notamment Dominique, Denis et Olivier qui ont su relayer nos projets et valoriser l'engagement associatif.

A Pierre, alias Abraracourcix, premier breveté N1 qui grâce à sa pince à cornichons a su équilibrer ses oreilles et atteindre dans des temps records les compétences d'une véritable loutre marine ! En route pour le PESH 40 !!

A Isabelle, Cécile, Mary, Martial, Philippe et Rémi qui se sont engagés dans la première formation EH1 du Club MOANA. A Pierre, cet Ami, qui au pied levé est venu superviser cette formation Handisub®, avec qui nous avons pu partager de bons moments.

A Anouk et Nicolas avec qui j'ai donné mes premiers coups de palmes différents, au club Dans le Bleu où Benoit organisait une formation C2 à la demande d'Erick. A Lyliane et Jean-Paul qui m'ont baigné dès ma tendre jeunesse dans ce monde où la différence est une richesse. Ils sont toujours là, discrètement, pour échanger, m'éclairer de leur expérience professionnelle.

A Alex et Bernard qui ont sollicité les bonnes volontés pour organiser des stages Encadrants Handisub® au sein du Comité Régional Côte d'Azur et du Comité Départemental des Alpes-Maritimes.

Aux partenaires financiers qui soutiennent le développement des activités Handisub® du Club MOANA : la Société Générale, la Fondation PSA, Helping Hands, sans qui la plongée resterait accessible à trop peu de personnes face au bien être qu'elle procure à ceux qui recherchent la Liberté ! Merci à ceux qui ont facilité le rapprochement entre les acteurs de terrain et ces financeurs, respectivement : Isabelle, Philippe et Florent.

A ceux qui ne sont plus avec nous aujourd'hui, parce que partis trop tôt... et particulièrement Agnès avec qui j'ai partagé un moment de ma vie et cette passion qui m'a amené là : la plongée pour tous, partout !

SOMMAIRE

Introduction

1° Des vacances anticipées

1-1 Les réunions de préparation

1-2 Conception / diffusion de questionnaires

1-3 Des particularités à prendre en compte (handicaps physiques, sensoriels et mentaux)

1-4 Et les voyages organisés ?

2° Le déplacement

2-1 Assurances facultatives

2-2 Le trajet en avion (vols directs et avec escale)

2-3 Les transferts (depuis le domicile aux sites de plongée exotiques)

3° Le séjour

3-1 L'hébergement

3-2 Les soins

4° La plongée en eaux chaudes

4-1 Le plongeur en situation de handicap

4-2 l'encadrant spécialisé

4-3 Le matériel

4-4 Les conditions de mise à l'eau

4-5 Les conditions de remontée sur la bateau

4-6 Les risques liés au milieu

5° Le financement

5-1 Les aides publiques

5-2 Le mécénat, les partenariats

5-3 Les partenaires techniques

Conclusion

Introduction

Ce mémoire retrace les événements, les échanges, que nous avons pu avoir pour mettre sur pied un voyage en Mer Rouge avec des PESH du Club. Son contenu ne se veut pas exhaustif. S'il peut aider, guider, ceux qui souhaiteraient se lancer dans un projet similaire, il aura atteint son objectif. C'est en forgeant que l'on devient... c'est aussi en se posant les bonnes questions. Encore faut-il imaginer que cette éventualité puisse devoir se poser. Anticiper devrait faciliter le bon déroulement et s'adapter reste nécessaire durant la réalisation concrète : on ne peut pas tout prévoir ! Viser une certaine homogénéité du groupe concernant les niveaux de compétence en plongée ou définir un programme adapté aux diversités, par exemple, le matin les PESH modérés (nécessitant peu de soins) et en fin d'après midi les PESH majeurs.

En voyage, hors de son cadre habituel (nourriture, température...), hors des équipements et des aidants réguliers, la Personne à Mobilité Réduite est d'autant plus limitée.

Il n'est pas possible de réduire l'organisation aux seules plongées ; ce sont toutes les activités de la journée et même de la nuit qui doivent être prévues et encadrées avec les PESH, les accompagnants familiaux et les assistants de la vie.

Le mémoire s'articule autour de 5 axes : les préparatifs, le déplacement, le séjour, la plongée en eaux tropicales et le financement. Sa conception se veut accessible à tous les handicaps, est-ce réaliste face à notre contexte, nos compétences, nos disponibilités pour tout préparer comme il se doit ? Le club dispose d'une certaine expérience et nous pouvons nous appuyer sur le réseau qui s'est tissé depuis la mise en place de la plongée handi au sein du club. Il est nécessaire de bien définir le projet pour que sa réalisation se déroule ensuite du mieux possible.

1° Des vacances anticipées

Tout commence quasiment un an à l'avance...

1-1 Les réunions de préparation

a) Entre organisateurs et encadrants du projet :

Que l'on soit dans un club de bénévoles ou une structure commerciale agréée, il est bon qu'une «équipe projet» se crée pour la construction, la mise sur pied du voyage. En soit le périple peut être un aboutissement, un challenge pour les PESH, mais aussi pour les encadrants. Le projet pour se réaliser doit être porté par une équipe qui aura la disponibilité, la volonté de l'élaborer puis de le vivre. Que l'on soit EH1, EH2, aide de vie, parent conjoint d'un PESH, tout le monde a sa place pour faciliter la définition et soutenir le responsable du projet.

L'ensemble de l'équipe projet doit y trouver un intérêt. Chacun, par son expérience, ses centres d'intérêts pourra apporter sa contribution, à l'image d'une auberge espagnole. Prendre des congés, s'organiser au sein de sa famille, prévoir le budget... sont autant d'éléments qu'il convient d'anticiper.

Plus l'équipe sera grande plus les avis seront différents et la charge de travail répartie. Il faut désigner un référent par domaine, se répartir les tâches... La prise de notes, les compte-rendus sont à développer et diffuser régulièrement pour ne pas laisser de côté ceux qui rateraient un rendez-vous mais pourront toujours enrichir la réflexion à posteriori.

Comment adapter le voyage aux capacités des PESH ? Le mieux est de leur demander directement ! Le slogan de l'Association des Paralysés de France - APF- est très évocateur à ce sujet : «Rien pour les handi-

capés, sans les handicapés». Certaines questions peuvent être indiscrettes et ne trouveront pas de réponse en réunion. Dans ce cas, un questionnaire pourra permettre à chacun de se positionner (exemple joint en annexe). Il faudra aussi rappeler que chacun peut exprimer ses envies mais qu'à un moment, il faudra prendre une décision et que la majorité l'emportera...

Une fois la destination retenue, il est possible de bénéficier d'informations en temps réel sur la situation du pays en s'inscrivant sur le site du ministère des affaires étrangères :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/protected/accueil/formAccueil.html>

b) Avec les participants du voyage :

Ce moment privilégié qu'est le lancement du projet permettra notamment de créer l'émulation. Engager la réflexion, c'est créer une dynamique qu'il faudra entretenir, pour aboutir, ne pas décevoir en cas d'échec, de report... Que ce soit pour les aspects positifs, les freins, un éventuel report... il faudra veiller à expliquer, à informer régulièrement les participants de l'évolution du projet.

La durée, la destination, la période font évidemment partie des éléments à intégrer, à faire coïncider, pour que le rêve devienne réalité, que le projet commence à voir le jour... ces aspects génériques permettent de définir le cadre.

Il faut ensuite creuser certains aspects plus personnels. Les uns les autres disposent-ils des passeports, visas et autres papiers ? Certains pays sont laïques, pour d'autres la religion est présente, il ne faudrait pas que cela gêne l'un des participants du voyage. Quelles sont les formalités administratives à prévoir ?

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/preparer-son-depart-20975/formalites-administratives/>

Le ministère des affaires étrangères met à jour quotidiennement son site avec les pays où il fait bon vivre et ceux où il vaut mieux éviter d'aller...

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/> le planisphère interactif permet de cliquer d'un pays à l'autre et de savoir rapidement où il vaut mieux s'abstenir d'aller...

1-2 Conception / diffusion de questionnaires

Les discussions en groupe prennent du temps. De plus, aborder certains sujets indiscrets, délicats à l'oral, en groupe peut être un frein à l'expression claire et précise de l'opinion de chacun. Qui plus est, certains éléments nécessitent réflexion... Un questionnaire peut être réalisé pour offrir ce temps de réflexion (exemple joint en annexe), mais il faudra bien définir son objectif et sa forme. Il permettra par exemple de clarifier les aspects de la vie quotidienne, les attentes et capacités des PESH, le budget pour mieux cadrer le voyage.

Selon la destination, il pourra être nécessaire d'évoquer les croyances et pratiques culturelles dans le questionnaire pour ne pas gêner l'un des participants quant à la destination. Un musulman pourrait s'offusquer d'aller en Israël et réciproquement un juif peut être gêné d'aller en Egypte, par exemple. Cette question ne devant en rien remettre en cause la laïcité du projet, c'est un aspect à aborder.



Du rêve aux pieds dans l'eau...



Du projet à la réalité !

1-3 Des particularités à prendre en compte

Sans chercher à évoquer l'ensemble des aspects physiologiques et médicaux, certains points communs apparaissent selon les types de handicaps. Un ouvrage «Handicaps et plongée» de Pascal ZENATTI aux Editions Physio-Extrem, en collaboration avec Lannik NIORE dresse des profils plus complets de chaque handicap. Il apparaît tout de même judicieux de prendre en compte les spécificités de chacun des PESH pour évaluer la faisabilité du voyage pour lui et les conséquences que cela pourrait avoir sur le groupe.

Pour chaque handicap, il existe une solution avec un minimum de risques : adaptations techniques et/ou par un développement et l'agilité d'autres parties du corps, des examens médicaux adaptés et spécifiques pour permettre le départ en voyage plongée, dans des conditions correctes, sans sur protections extrêmes. Comme l'indique le Manuel de formation technique PESH de la FFESSM, la qualification de plongeur handicapé doit être faite selon les compétences réalisées et non selon le degré du handicap. Il faut expliquer au plongeur le but à atteindre et le pourquoi. Le comment, souvent, c'est lui qui pourra le trouver compte tenu de ses expériences de vie et l'apprivoisement de son handicap c'est-à-dire les liens créés avec lui, comme le dit si bien Saint Exupéry dans « Le Petit Prince ». Une collaboration avec des associations self-help favorisant les échanges de « trucs et astuces » et aides techniques telle que l'APF pour le handicap moteur ou les Chiens guides pour les aveugles est intéressante.

a) Handicaps physiques

La Paraplégie : ce handicap est généralement associé à des troubles moteurs des membres inférieurs, vésico-sphinctériens et génito-sexuels de gravité variable. Des troubles sensitifs sont réguliers au niveau des membres concernés de par la section de la moelle épinière entre la 7ème cervicale et la deuxième vertèbre lombaire. Une hyper réflexie autonome peut être observée chez les PESH touchés par une liaison supérieure à la 6ème dorsale ; ils pourront aussi subir des variations de la température corporelle. Il faudra recommander aux PESH de se sonder avant les plongées et donc prévoir du temps et un espace adapté. Des troubles respiratoires peuvent limiter les efforts, les exercices en apnée. Ils sont souvent sujets à une grande fatigabilité. Ces précautions sont d'autant plus importante que le handicap touche les quatre membres (lésion supérieure à la 1ère dorsale = cervicale).

La tétraplégie est une paralysie motrice accompagnée d'un ensemble de dysfonctionnements physiologiques dont une perte du contrôle volontaire des sphincters, des troubles génito-sexuels, de la régulation thermique, une modification cardio-vasculaire et une déficience de fonctions respiratoires.

L'infirmité motrice cérébrale quant à elle peut générer des troubles moteurs, une faiblesse musculaire.

L'hémiplégie : ce handicap constitue un défaut de commande volontaire plus ou moins complète affectant une moitié du corps à la suite d'une lésion des centres moteurs ou du faisceau pyramidal. Lorsqu'elle est liée au cervelet, elle se caractérise par des troubles de coordination des mouvements, des tremblements, une démarche mal assurée. Le masque facial peut être un atout pour s'initier avant un perfectionnement basé sur la maîtrise du couple masque / détendeur.

L'amputation peut réduire l'autonomie du PESH qui pourra compenser avec une prothèse.

b) Handicaps sensoriels

L'origine des handicaps sensoriels peut être innée ou acquise et donc plus ou moins bien acceptée par le PESH.

- La cécité (mal voyants et non voyants) peut provenir d'un glaucome, d'un décollement de la rétine, de la cataracte, d'une infection virale, du diabète... Le langage tactile sera élaboré entre le PESH et ses encadrants, avant le voyage pour pouvoir profiter pleinement du changement d'environnement.

- La surdit  : la commission m dicale d conseille la plong e aux malentendants pour  viter d'aggraver leur handicap, notamment en cas de perforation d'un tympan. Les sourds quant   eux seront probablement plus loquaces sous l'eau que bon nombre de plongeurs valides. L'utilisation de plaquettes immergeables, d'ouvrages sur la faune et la flore exotiques permettront de d couvrir les r cifs coralliens.

c) Handicaps mentaux

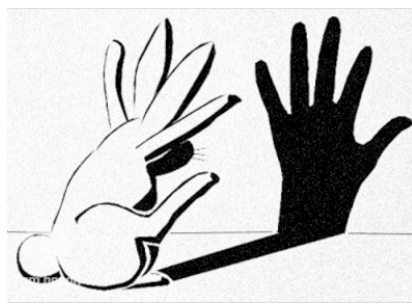
- La d ficience mentale est une perturbation du degr  de d veloppement des fonctions cognitives telles que la perception, l'attention, la m moire et la pens e ainsi que leur d t rioration   la suite d'un processus pathologique. Les deux handicaps mentaux avec lesquels nous avons une exp rience au sein du club MOANA sont l'autisme et la trisomie 21. Elle est souvent associ e   d'autres troubles (dyspraxie-coordination, dyslexie, dyscalculie,  cholalie...) faisant de chaque personne un cas particulier.

- L'autisme se caract rise par une d ficience de contact avec le monde ext rieur. Un trouble r gulier est la conduite r p titive qui s curise contre l'angoisse. Le syndrome d'Asperger est une forme d'autisme associ e   des hauts niveaux intellectuels dans certains domaines. Le voyage g n rant de multiples d couvertes pourra  tre source d'angoisse, de crises plus ou moins violentes pour le PESH qu'il s'agira de limiter par la r p tition des gestes, la visualisation des situations, des lieux, la pr paration mentale seront   favoriser pour que le PESH puisse mentaliser le voyage et se sente valoris  en faisant partie du groupe.

- La trisomie 21 est une anomalie cong nitale d'origine chromosomique. Il existe d s la naissance une diminution du tonus musculaire. Le d veloppement psychomoteur est retard . Les acquisitions se font plus lentement avec des paliers qui paraissent parfois longs. C'est un aspect   anticiper avant d'envisager le voyage... Ce handicap peut s'accompagner de troubles oculaires et d'infections ORL. Il existe une forte probabilit  d' pilepsie qui est une contre indication formelle   la plong e.



Emmanuelle communique



L'apparence peut tromper...



Michel recherche son  quilibre

1-4 Et les voyages organis s ?

La vente de voyages et s jours est encadr e par les articles L. 211-1 et suivants et R.211-1 et suivants du code du tourisme. Pour pouvoir vendre des voyages organis s, tout op rateur (personne physique ou morale) doit  tre immatricul  au registre des op rateurs de voyages et de s jours tenu par Atout France.

L'information pr alable des clients est pr vue par l'article L.211-8 du code du tourisme et doit  tre remise par  crit pr alablement   la conclusion du contrat. L'agent de voyage se doit notamment d'informer de la mani re la plus pr cise les candidats aux voyages sur les donn es essentielles de la situation climatique, sanitaire et politique de la destination envisag e, les risques auxquels ils pourraient se trouver expos s et les pr cautions, sanitaires ou autres,   prendre. Le contrat pr cise   minima :

- Transport : destination, moyens (train, avion, ...) et cat gorie du transport (1 re ou 2 me classe...). La date et l'heure devront  tre indiqu es dans le contrat. Description de l'itin raire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- H bergement : principales caract ristiques et niveau de confort selon le pays d'accueil.
- Repas : les prestations de restauration propos es

- Formalités administratives et sanitaires à accomplir, notamment pour le franchissement des frontières.
- Excursions : les visites, excursions ou tout autre service inclus dans le séjour.
- Départ lié au nombre de participants : taille minimale / maximale du groupe, la date limite pour vous informer de l'annulation pour nombre insuffisant de participants (au plus tard 21 jours avant la date du départ).
- Échéancier : prix de l'acompte et calendrier de paiement du solde, modalités de révision des prix.
- Conditions d'annulation de nature contractuelle, prévues par la réglementation : modification de l'un des éléments essentiels du voyage (hausse importante du prix...) ou annulation du voyage par le vendeur.

10 jours avant le départ, le vendeur doit communiquer le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de sa représentation locale ou un numéro d'appel d'urgence. Le contrat doit comporter le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle du prix et uniquement pour tenir compte de trois variations : le coût des transports, les redevances et taxes (taxes d'atterrissage, de débarquement...), les taux de change appliqués aux voyages et aux séjours considérés. 30 jours avant le départ, le prix ne peut plus varier.

Ces garanties sont importantes vu les spécificités d'un voyage avec PESH. En outre, la nature juridique du Club (association fermée sans but lucratif) pourrait prêter à discussions fiscale et sociale en cas d'organisation directe et « vente » de voyages encadrés PESH.

2° Le déplacement

2.1 Assurances facultatives :

Assurance annulation, maladie, rapatriement, etc. Si avant le départ, vous annulez un voyage acheté dans l'agence, vous rompez un contrat passé avec une agence et vous lui causez un préjudice, car elle s'est elle-même engagée avec des sous-traitants : transporteurs et hôteliers... Le contrat de voyage stipule les conditions d'annulation d'ordre contractuel et réglementaire. Sauf empêchement grave, prévu par le contrat, vous ne pouvez pas annuler sans perdre les sommes versées et sans avoir à payer des pénalités.

L'assistance peut prévoir la prise en charge durant le séjour : du rapatriement médical, du remboursement des frais médicaux, des frais de recherche, sauvetage, de premier secours, d'un capital décès, invalidité... Ces garanties vous sont parfois déjà acquises dans le cadre de votre assurance habitation, votre mutuelle, ou bien encore au titre des services de vos cartes bancaires, vérifiez ! Comparez également avec d'autres produits. La garantie perte de bagages : vérifiez les conditions de cette garantie. Elle est parfois prévue par la compagnie aérienne sur laquelle vous allez voyager.

Les assurances voyages vous sont proposées au moment de l'achat. Elles ne doivent jamais vous être imposées. Comme pour toutes les assurances, pour éviter une déconvenue, une lecture minutieuse des clauses du contrat est indispensable.

2-2 Le trajet en avion :

La compagnie aérienne fait-elle partie de la liste noire ? Le site web du ministère en charge des affaires étrangères permet de vérifier les aspects sécuritaires. Pour les prix, les comparateurs sur Internet donnent une bonne idée. Le passage par la case agence de voyage nous est apparu nécessaire ne serait-ce qu'en terme d'assurance du package global en cas d'annulation.

Prendre un avion ne pose la plupart du temps pas de problème aux personnes handicapées. Mais il est important de bien se préparer afin d'éviter tout désagrément. En vol, les variations de pression peuvent occasionner des ballonnements et des gonflements désagréables. Pour un meilleur confort, éviter les boissons gazeuses, les vêtements et les chaussures trop serrés. Les pharmacies délivrent des médicaments de confort très efficaces. Le port des chaussettes de contention peut s'avérer utile.

Lors de l'enregistrement des bagages, vérifiez que l'aide demandée au préalable a été prise en compte, notamment si les PESH ont besoin d'une chaise de transfert pour monter dans l'avion et/ou s'ils ont demandé une chaise de bord pour se déplacer entre les rangées étroites d'un vol moyen ou long courrier. Sur ces vols, les avions peuvent avoir des toilettes adaptées et disposer d'un siège de bord conçu pour circuler entre les rangées (à demander à l'avance). En vol, le personnel doit conduire les PESH aux toilettes ; en revanche, il n'est pas habilité à les aider à l'intérieur de celles-ci, ni pour leur transfert.

a) Vol direct

Au risque d'enfoncer une porte ouverte, cette solution paraît la meilleur... Les commandants de bord pouvant limiter le nombre de personnes en fauteuil pour le vol, il convient malgré tout de prendre l'attache de la compagnie aérienne pour anticiper une quelconque mésaventure. En limitant le nombre de vols, on limite ainsi le nombre de refus potentiels face à un nombre de PESH en fauteuil, expérience vécue au printemps 2013 par un groupe de Pers. à Mob. Réduite de l'APF sur un vol Paris-Marrakech (air Maroc), le Commandant de bord refusant l'embarquement de 2 pers. en fauteuil sur les 5 annoncées. Les horaires proposés par la compagnie aérienne sont-ils acceptables par les PESH ? Peuvent-ils adapter leur rythme à cette contrainte ?

Par ailleurs, un vol long ou moyen courrier direct peut-être d'une durée supérieure à deux vols moyens courriers. Vis à vis de certains handicaps, cet aspect pourrait générer des difficultés supplémentaires à prendre en compte. Deux vols de trois heures sont-ils mieux acceptés qu'un vol de six heures ? Les premiers à pouvoir répondre à la question de la durée maximale dans le fauteuil seront les PESH eux-mêmes.

b) Vols avec escale

Quelle est la durée de l'escale ? L'attente est-elle acceptable pour les PESH ? Y a-t-il du personnel de l'aéroport pour l'accueil à la sortie de l'appareil ? Quels sont les horaires de décollage de l'avion suivant ? Doit-on envisager de prendre un vol ultérieur pour changer d'aéroport ?

Cette durée est-elle suffisante pour envisager une nuit dans un hôtel de transit et permettre la réalisation éventuelle de soins ? L'hôtel est-il dans l'aéroport, faut-il prendre une navette ? Est-il accessible ?

2-3 Les transferts

a) Du domicile à l'aéroport

Le rendez-vous est-il fixé à l'aéroport ? Cette solution paraît la moins écologique mais aussi la plus simple en terme d'organisation... Un co-voiturage est-il possible ? Combien de personnes en fauteuil peuvent-elles être transportées avec tout le matériel pour le voyage ? Ce véhicule sera-t-il stationné au parking payant de l'aéroport ? Il conviendra alors de répartir ce coût supplémentaire non négligeable selon les aéroports.

Il est fait appel à un transporteur spécialisé, comme par exemple VEOLIA transport, missionné par la communauté d'agglomération, sur réservation et moyennant souvent une participation mais le transport à la demande (TAD) n'est possible que dans le périmètre desservi par l'Autorité organisatrice des transports géographiquement compétente (p.ex. : impossible de se faire transporter de Cannes à Nice). Une association dont l'objet est la prise en charge de personnes à mobilité réduite, comme par exemple l'Association des Paralysés de France peut aussi répondre à ce besoin ponctuel, dans ce cas, il faudra définir au préalable les modalités avec la structure.

b) De l'aéroport à l'hôtel

Les hôtels mettent souvent à disposition une navette gratuite pour prendre en charge leurs clients. Il faut s'assurer que c'est bien le cas et surtout que l'ensemble du groupe pourra être convoyé en distinguant le nombre de personnes en fauteuil et les valides.

La durée du convoyage est aussi importante. Il est prudent de permettre aux PESH devant se sonder de le faire à l'aéroport, dans des toilettes adaptées, plutôt que de les faire patienter et de risquer des complications au début du séjour.

c) De l'hôtel aux sites de plongée

L'idéal, c'est l'hôtel au pied de la plage, d'où il est possible de partir plonger. Mais ce n'est pas toujours possible... Un ponton les pieds dans l'eau avec une potence pour s'immerger sur le récif, le rêve !

Les clubs de plongée peuvent disposer d'un véhicule ou missionner un prestataire. Ce point devra être abordé avant le départ en voyage pour bien caler l'organisation et s'assurer que tout le monde pourra plonger selon ses souhaits. L'ensemble du groupe sera-t-il pris en charge en même temps, y aura-t-il des départs différés ? Quelle est la durée du trajet ? Le plus court possible, sera le mieux et limitera la fatigue inutile. Le timing permettra de définir l'heure de réveil des PESH qui peuvent avoir des soins particuliers, chronophages...



Transport à la demande - CASA



Comment partir seul ?



Une signalétique qui en dit long...

3° Le séjour

Les fortes températures, le sable, les infrastructures routières et urbanistiques limitées réduisent le potentiel de circulation des Pers. en situation de handicap. Les hôtels accessibles sont de qualité élevée prévoyant diverses animations toute la journée et des excursions avec prise en charge complète. Même si le choix était théoriquement possible, le cadre global doit être évalué. Un aquarium à proximité, un parc de dauphins habitués à la nage avec PESH, des animations en français sont autant d'atouts pour le choix du lieu de séjour.

3-1 L'hébergement

a) L'accessibilité de la chambre

- Le cheminement : le sol autour du bâtiment est-il en gravier ? En sable ? En terre ? En dur ?
- L'entrée est-elle de plain-pied ? Avec des marches ? Combien ? Existe-t-il une rampe ? De quel degré ? Donne-t-elle dans l'entrée ? Débouche-t-elle sur une porte fermée, constamment ouverte ?
- Le bâtiment est-il de plain-pied ? Avec étages ? Sont-ils desservis par un ascenseur ? D'une largeur supérieure ou égale à 80 cm ? Est-il possible d'accéder à tous les services (accueil, restaurant, piscine, salles...) sans marche ? Sinon, lesquels sont accessibles ?
- Quelle est la hauteur du lit (matelas compris) ? Y a-t-il une largeur de 0,90 m sur un des côtés du lit ?

b) L'accessibilité des sanitaires

- La salle de bains dispose-t-elle d'une baignoire, d'une douche ? Avec des barres d'appui ? Y a-t-il un siège de douche ? Fixe, amovible ? Avec accoudoirs ? Quelle est la largeur de la salle

de bains ? Comment lavabo, baignoire... sont-ils disposés ? La porte s'ouvre-t-elle vers l'intérieur ou vers l'extérieur ? Le miroir est-il disposé à la fois pour les personnes de toute taille ?

- Les toilettes : quelle est la hauteur de la cuvette ? La porte s'ouvre-t-elle vers l'intérieur ou vers l'extérieur ? Y a-t-il des barres d'appui ? Où ? Un fauteuil roulant peut-il se mettre face à la cuvette ou latéralement à celle-ci ?

c) L'accessibilité de la restauration

La diarrhée du voyageur guette tout un chacun ! Il faudra veiller aux règles d'hygiène stricte, éviter tous légumes crus, les fruits non pelés, l'eau non en bouteille, les glaçons. Penser à s'hydrater, boire du Coca-cola... La typhoïde est due à un bacille du genre Salmonelle, l'hépatite A est due à un virus à l'origine de lésions inflammatoires du foie. La contamination s'effectue par consommation d'aliments contaminés par de l'eau souillée par des matières fécales. Comme pour la turista et le cholera, le lavage des mains à l'eau et au savon, en particulier après chaque passage aux toilettes est la meilleure prévention.

3-2 Les soins

Deux à trois semaines avant le vol, il faudra prévenir la compagnie aérienne si l'un des PESH est touché par une thrombose ou d'autres maladies qui requièrent une aide médicale ou des médicaments durant le vol.

Durant le séjour, les horaires devront permettre la réalisation des soins par des personnes compétentes et acceptées par les PESH, un minimum d'intimité est à prendre en compte.



Barres d'appuis, espaces...



No comment !!



Son assistant(e) de vie...

4° La plongée en eaux chaudes

Il faudra que chacun garde en mémoire que la plongée mérite quelques précautions élémentaires qui peuvent éviter des accidents. Le groupe ne plongera pas dès l'arrivée, surtout si le voyage a été fatigant. Ne pas oublier qu'elle est limitée à 40 minutes et une fois par jour pour les PESH.

Sollicitez le club local pour connaître les sites de plongée, les courants marins, les rochers, les informations météorologiques. Retenez le site de plongée suivant l'existence et la disponibilité des moyens de secours.

4-1 Le plongeur en situation de handicap

a) L'évaluation initiale

Le seul critère déterminant le type de handicap (modéré ou majeur) est la validation des tests de détermination du degré de handicap pour la plongée. Aucun critère anatomique ou pathologique ne doit être retenu.

Les tests de détermination du handicap pour la plongée : Ils permettent de définir les plongeurs qui seront le moins handicapés en plongée, et qui ne nécessiteront qu'un encadrement spécialisé élémentaire (EH1). Pour toute personne, un premier test est effectué hors de l'eau pour déterminer les aptitudes suivantes :

- Comprendre les consignes simples liées à la sécurité, et y répondre de manière autonome.
- Remettre seul son détendeur en bouche.
- Effectuer seul une manoeuvre d'équilibration des oreilles.

En cas de doute, test en situation avec un EH2 : Tout plongeur n'ayant pas l'autonomie nécessaire pour valider les tests de détermination du handicap pour la plongée, est considéré comme personne en situation de handicap majeur. Il nécessite de fait un encadrement spécialisé supérieur (EH2). Mises à part les restrictions imposées par le médecin qui délivre le certificat médical de non contre-indication du PESH, il n'y a pas de limitation particulière d'accueil.

b) L'évaluation avant le voyage

La phase de préparation administrative du séjour va permettre de confirmer (ou non) la participation des uns et des autres. L'aspect financier ne devrait pas être un frein, bien que ce soit souvent le problème numéro 1, des solutions sont à trouver. Les aptitudes physiques, techniques font partie des éléments à prendre en compte dans la composition finale du groupe de voyageurs.

Avant d'engager le PESH définitivement dans le voyage, une évaluation est nécessaire. Si elle est faite bien en amont, elle pourra servir d'objectif de progression pour le PESH. Une croisière pourra n'être accessible qu'aux PESH 40m alors qu'un séjour en hôtel avec départ de la plage permettra peut être aux PESH 6m de participer.

c) L'évaluation durant le séjour

Il paraît préférable d'envisager les certifications avant le séjour, et non pendant, pour permettre à tout le monde de profiter au mieux du cadre exotique...

4-2 L'encadrant spécialisé Handisub®

Au sein du groupe, il faudra se répartir les tâches. Certains encadrants pourront accepter d'assister les PESH durant la vie quotidienne et devront s'y entraîner en présence des aidants (familiaux ou professionnels), d'autres préféreront le laisser faire à des personnes plus qualifiées. A ce titre, l'APF évasion peut assurer la diffusion du projet de voyage une fois qu'il est bien défini (dates, destination, prix...) sur leur site Internet pour faire un appel à candidature ; il n'est pas rare que des élèves infirmier(e)s se portent candidats... <http://accompagneurevasion.blogs.apf.asso.fr> Ne perdons pas de vue que nous sommes dans un projet encadré par des bénévoles et que chacun doit y trouver chaussure à son pied. Sur l'aspect logistique les encadrants devront bien vérifier le matériel nécessaire, prévoir éventuellement des pièces de rechange, une mise au point sur ce dont dispose la structure d'accueil est préférable.

4-3 Le matériel

a) Le matériel des PESH

Le matériel du plongeur en situation de handicap doit être adapté. Ils doivent avoir l'habitude de le manipuler. Ils seront alors en confiance et profiteront pleinement des plongées. Les PESH doivent être équipés d'un octopus (adaptation / dextérité).

b) Le matériel des encadrants

Avant le voyage, n'oubliez pas de vérifier votre matériel et votre équipement qui doivent toujours être en parfait état de fonctionnement, sélectionnez ce qui est vraiment nécessaire, le poids est votre ennemi ! Avez vous la possibilité d'emprunter du matériel du club, plus léger que votre gilet stabilisateur intégral ?

4-4 Les conditions de mise à l'eau

Elles doivent être conformes aux éventuelles restrictions médicales des PESH. Avec les encadrants, ces derniers auront testé au préalable les différentes techniques d'assistance adaptée, du matériel nécessaire, soit pour l'emporter dans les bagages, soit en s'étant assuré que le club de plongée d'accueil en dispose.

a) L'équipement dans l'eau

Le PESH se met à l'eau séparément de son scaphandre. Le PESH se mettra à l'eau, avec ou sans assistance, l'encadrant le réceptionnera et lui transmettra le scaphandre avec le gilet gonflé. Le réglage des sangles sera à ajuster une fois le gilet stabilisateur bien vidé. Le plus simple est de le reprendre sur un fond de 2-4 mètres. Pour le lestage, les poches à plomb sont à favoriser, elles permettent de répartir les masses au mieux.

Si la mise à l'eau est assistée, il faudra veiller à protéger la colonne vertébrale lors de la descente, pour qu'elle ne soit pas heurtée par une partie dure du bateau (barreau de l'échelle, taquet...).

b) La bascule avant

Avec ou sans scaphandre, cette technique est tout à fait appropriée aux bateaux pneumatiques. Le PESH peut prendre appui sur les flotteurs pour tourner et se protéger la tête et la colonne vertébrale. Une personne pourra assister le PESH sur le bateau pour qu'il s'enroule bien, l'encadrant sera dans l'eau pour la réception.

c) La potence de mise à l'eau

Pour bien soutenir le PESH le harnais doit être près du corps et être positionné entre la combinaison et le gilet stabilisateur. Plus la sellette sera large et les sangles rembourrées, plus le harnais sera confortable et le risque de perturber la circulation sanguine du PESH faible. Il faudra veiller à la position du crochet d'amarrage, pour bien se caler sur le centre de gravité et empêcher tout basculement.

Il existe deux familles de harnais. Certains sont clipsables et peuvent être enfilés, ajustés avec le scaphandre, ce qui permet aussi de n'avoir qu'un seul harnais pour plusieurs PESH. Les autres harnais sont réglables mais non clipsables, il sera plus aisé pour le PESH de le conserver tout au long de la plongée.

La manoeuvre du treuil, électrique ou manuel, sera assurée par une personne sensibilisée aux risques de coincement, pincement... que le PESH pourrait ne pas ressentir, notamment s'il y a une rotation ou une translation : les palmes pourraient se coincer quelque part...

d) L'ascenseur

Peu de clubs de plongée en sont équipés, mais il faut souligner que c'est probablement le mode de transfert le plus adapté à la plongée avec des PESH... l'Espagne et notamment l'Estartit en est richement doté...

4-5 Les conditions de remontée sur le bateau

Le retour sur l'embarcation se fait généralement à l'identique de la mise à l'eau, avec une nuance : il est préférable que le PESH remonte sans son scaphandre, pour moins forcer sur la pompe cardiaque. Pour limiter le temps dans l'eau des PESH, l'organisation sera définie au préalable...

4-6 Les risques liés au milieu

La pratique de la plongée doit être adaptée aux conditions du milieu, courant, température de l'eau...

a) La température, l'ensoleillement

Les produits de protection solaire présentés sous forme de crèmes, gels, huiles ou aérosols peuvent être efficaces pour prévenir les coups de soleil et protéger la peau s'ils sont appliqués conformément aux instructions données sur l'emballage du produit. Cependant aucun produit ne peut garantir une protection intégrale contre ces risques et ne dispense le plongeur de prendre certaines précautions pour se protéger des méfaits du soleil. Les 6 commandements pour bien profiter du soleil :

- La meilleure protection est vestimentaire. Pour tous : tee-shirt, chapeau, lunettes de soleil.
- Évitez l'exposition directe entre 11 et 16 heures.
- L'exposition solaire doit être progressive et limitée
- Le sable, l'eau peuvent réfléchir plus de la moitié des rayons du soleil sur la peau.
- Le protecteur solaire, anti UVB et anti UVA, doit être renouvelé toutes les 2 heures et après chaque bain, quel que soit son indice de protection et qui plus est adapté au type de peau de chacun.
- Sous les tropiques, il faut augmenter l'indice de protection solaire du produit utilisé habituellement.

Les bains de soleil trop prolongés exposent au mieux à des coups de soleil, au pire, aux cancers cutanés. Le rayonnement solaire est composé, entre autres, de rayons ultraviolets B (rayons UVB) et de rayons ultraviolets A (rayons UVA). Les "coups de soleil" sont principalement causés par les rayons UVB. Les rayons UVA sont, quant à eux, responsables du vieillissement prématuré de la peau. Bien que les rayons UVB constituent le risque principal de cancer de la peau, le rôle joué par les rayons UVA dans l'apparition de ces cancers n'est pas négligeable. Les produits solaires servent à protéger des UVA et des UVB.

Il y a de fortes variations individuelles dans les réactions de la peau au soleil. Cependant, dans tous les cas, certaines précautions s'imposent, notamment :

- un ensoleillement progressif, en utilisant une crème de protection élevée au départ ;
- un renouvellement régulier de l'application : éviter des expositions trop longues au soleil ;
- la meilleure crème de protection ne remplacera jamais un tee-shirt et un chapeau.

Yeux fragiles ou pas, il est vivement conseillé de porter des lunettes de soleil notamment sur la mer où la luminosité est particulièrement importante. Les lunettes solaires sont classées selon le pouvoir filtrant (classe de protection) des verres.

b) La faune

Les éléments qui suivent sont tirés de l'étude réalisée par le Docteur Jean-Yves BERNEY, Médecin de plongée et Pneumologue à Genève. Le premier principe qu'il met en avant est évidemment la prévention. Il faudra porter une combinaison, contrôler sa flottabilité, respecter les consignes de sécurité et ne toucher la faune qu'avec les yeux. Suite à une envenimation en plongée, il s'agira d'éviter l'accident de décompression secondaire (remontée panique sans respect des paliers) et la noyade.

Le milieu marin étant un véritable bouillon de culture pour les bactéries, les plaies seront nettoyées, désinfectées, couvertes par un pansement non occlusif et l'usage d'antibiotiques est conseillé. L'application locale d'une crème à la cortisone sera d'une grande aide pour traiter l'inflammation. La vaccination anti-tétanique sera systématiquement vérifiée et rappelée si nécessaire.

Les Cnidaires regroupent plus de 10'000 espèces dont une centaine sont dangereuses pour l'homme. Ils sont représentés par les méduses, les anémones et les coraux. L'appareil venimeux est constitué de cellules sécrétrices et sensorielles qui renferment une capsule microscopique de venin. Il faut rincer immédiatement les blessures à l'eau de mer pour éliminer les poches à venin non déchargées. Ne pas utiliser d'eau douce qui en raison du changement osmotique (eau douce/eau de mer) les activera. Après 30 minutes d'application on éliminera précautionneusement les débris résiduels sans s'exposer, à l'aide de mousse à raser, de scotch, d'un peeling.

On distingue une vingtaine de familles de poissons venimeux. Ils sont généralement sédentaires, camouflés dans les algues ou les rochers. Ils possèdent des épines venimeuses céphaliques, dorsales et anales qui sont des tubes creux reliés à des glandes à venins. Les venins sont un cocktail de nombreuses substances hautement toxiques.

Les Serpents marins sont répartis abondamment dans les océans Pacifique et Indien. Pourvus d'une queue aplatie propulsive et d'un poumon unique, ils sont d'excellents nageurs capables d'apnées de 2 heures. Dociles et craintifs ils deviennent dangereux s'ils sont agressés. Seules 20 à 25% seulement des morsures sont envenimantes mais la mortalité est alors de 50% ! Les neurotoxines sont plus puissantes que celles des serpents terrestres, de 2 à 10 fois celles du cobra. Elles agissent par blocage de la transmission neuromusculaire.

Les oursins comportent 900 espèces. De mœurs nocturnes ils sont omnivores. Leur squelette globuleux est recouvert de piquants primaires et secondaires venimeux. La marche à suivre est semblable à celle utilisée pour les poissons. On enlève les pédicelles à l'aide d'un rasoir et d'une crème à raser. Les piquants seront retirés doucement avec de la cire à épiler. Les antibiotiques sont fréquemment nécessaires et l'excision tardive de nodules cicatriciels n'est pas rare.

c) Les épaves

Les plongées sur épave sont en général riches en sensations, la description du site ne s'exprime plus en tombants ou en cavités, mais en coques, cales, ponts... La vie marine y est décuplée, mais c'est sur l'histoire qu'elle rapporte qu'il il faudra se renseigner avant le début du voyage... Une épave témoigne souvent de drames et recèle une forte charge émotionnelle. Plonger sur une épave demande un maximum de prudence.

A la descente, alors que l'on aperçoit la structure immergée, il convient de prendre alors quelques repères: observer le positionnement de l'épave, le relief environnant, les points culminants, les éventuels pièges, le point d'ancrage du bateau... Si l'exploration d'une épave est excitante, il convient de rester prudent et de ne pas s'aventurer dans des trous dont il serait difficile de s'extraire... Les dangers relatifs à la plongée sur épave sont les câbles qui peuvent accrocher l'équipement du plongeur, les structures métalliques (tôles déchirées par le naufrage) qui peuvent blesser les plongeurs ou endommager leur équipement.

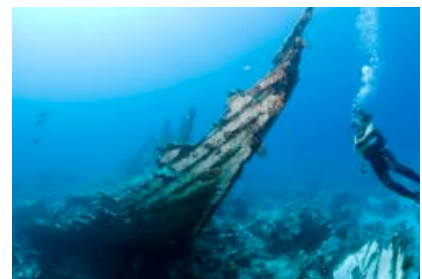
Sur de nombreuses épaves, l'exploration des structures peut se faire sans dangers lorsque les accès sont dégagés. Le manque de visibilité, l'architecture éventrée et les retours de tôle sont des dangers à prendre en compte. Pénétrer à l'intérieur d'une épave demande du matériel spécifique et l'apprentissage de la plongée "sous plafond" qu'il semble prudent de ne pas engager avec des PESH.



Le SS Thistlegorm à Dahab



Le Carnatic à Shaab Abu Nuhas



Le Giannis à El Gouna

5° Le financement

Pour les encadrants volontaires, les surcoûts liés à la qualité du transport, de l'hébergement en bord de mer avec chambres adaptées et de la période choisie (vacances scolaires) doublent au minimum le budget pour un voyage d'agrément comparable en croisière plongée. Les solutions alternatives proposées : une partie de l'équipe voyage sans les PESH, avec une compagnie low cost et le groupe se donne rendez-vous directement à l'hôtel. L'hébergement peut se faire séparément, dans un établissement voisin moins coûteux. Le club apporte une activité supplémentaire en se greffant sur un voyage adapté organisé par une agence de voyage spécialisée, par exemple l'APF Evasion pour Cuba, Madagascar, Thaïlande, Réunion c'est possible. <http://apfevasion.blogs.apf.asso.fr/archive/2013/01/07/catalogues-ete-2013.html>

Pour le PESH et son entourage, les surcoûts sont identiques avec en plus la nécessité d'avoir 1 ou 2 accompagnants pour les aides à la vie quotidienne. Les aidants rémunérés sont souvent de jeunes personnes travaillant au smic ou à temps partiel ne disposant pas d'un budget vacances. Elles sont en outre soumises à la réglementation du Code du Travail avec ses limites en matière de durées journalière et hebdomadaire. Une mise au point entre le PESH et son ou ses aidants est indispensable.

Les aidants familiaux seront certainement très disponibles mais il convient de préciser les rôles respectifs de chacun. Le « parent » aimera se sentir aussi en vacances. Il peut, en outre, ne pas être apte à accompagner les plongées au large (mal de mer).

5-1 Les aides publiques

a) La Prestation de Compensation de Handicap

Cette aide est allouée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et porte sur :

- L'aide humaine pour les actes indispensables de la vie quotidienne ;
- Les aides techniques, l'aménagement du logement ;
- L'aménagement du véhicule et/ou surcoût transport : 5000 euros maximum, pour 5 ans sur présentation des factures ; préciser les activités concernées (transport club plongée ou autre loisir; frais accompagnant visite familiale d'un parent vivant loin ; (le taux de prise en charge varie selon plusieurs critères [v.http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14749.xhtml](http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14749.xhtml));
- Les charges exceptionnelles (notamment surcoût séjour vacances adaptées) : 1800 euros maximum sur 3 ans correspondant à 75% des frais avancés.

Plus d'infos : <http://www.mdph06.fr/fr/aides-et-prestations/formulaires/formulaires-de-demandes/>

b) Le Centre National de Développement du Sport

Extrait du discours de Madame le Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative- 02 octobre 2012 : « Le CNDS a été créé en 2006 pour favoriser la pratique du sport par le plus grand nombre, corriger les inégalités d'accès aux pratiques sportives et accompagner les associations sportives sur tous nos territoires ».

Les dossiers sont à déposer au printemps auprès des Directions Départementales de la Cohésion Sociale.

Plus d'infos : <http://www.cnds.info/web/Aides-aux-associations/Comment-faire-une-demande-de-subvention>

5-2 Le mécénat, les partenariats

a) La Société Générale et Talents & Partage :

L'engagement dans le sport correspond aux valeurs de la Société Générale : l'esprit d'équipe, le professionnalisme et l'innovation. La Société Générale est le partenaire privilégié des fédérations nationales comme des clubs locaux dans le domaine du rugby, du



golf et de l'handisport.

Talents & Partage est l'association de solidarité des salariés et des retraités du groupe Société Générale, créée en 1994. Elle a été créée par des salariés et retraités de la Société Générale, en vue d'organiser, de réaliser et de soutenir des actions humanitaires avec des collaborateurs en activité ou non du groupe Société Générale, investis dans la valeur solidaire. Dans une perspective de création de lien social, Talents & Partage soutient en priorité des actions de solidarité en faveur de l'enfance défavorisée, des personnes âgées en difficulté, des personnes handicapées, de l'insertion professionnelle.



Pour mener à bien ses actions, Talents & Partage s'appuie sur plusieurs dizaines de volontaires qu'elle recrute au sein du groupe Société Générale pour être davantage en prise avec ce qui se passe sur le terrain.

Plus d'infos : <http://www.societegenerale.com/nos-engagements/sport> <http://www.talents-partage.org>

b) La Fondation Peugeot Citroën :

La Fondation PSA Peugeot Citroën «Un monde en mouvement», créée mi-2011, est née d'une volonté de contribuer au développement de la solidarité autour du thème central de la mobilité. Les actions menées par la Fondation enracinent le Groupe dans la vie locale. Entre 2011 et 2013, presque 170 projets portés par des associations, ONG, collectivités nationales et internationales ont été soutenus financièrement ou matériellement par la Fondation. Il faut être parrainé par un salarié de PSA pour déposer un dossier de mécénat.

Plus d'infos : <http://www.fondation-psa-peugeot-citroen.org/fr/>

c) La Fondation de France:

Pour accompagner le changement de modèle d'intégration des personnes handicapées porté par le nouveau cadre légal, la Fondation de France entend influencer positivement le regard de la société et agir en faveur de l'égalité des droits entre personnes handicapées et personnes valides.



L'appel à projets soutient deux axes de travail :

Axe 1 - Accès de tous à tout : Il s'agit d'encourager, dans un souci de non discrimination, la participation de tous, à l'ensemble des services de la cité. Tous les domaines peuvent être identifiés : la santé, le logement, l'éducation, l'emploi, l'accessibilité, les activités de loisirs ou sportives, la culture...

Axe 2 - Vie affective, sexuelle et parentalité : L'expression de la sexualité des personnes handicapées est une composante essentielle de leur citoyenneté. La sexualité englobe le renforcement des liens sociaux, l'affectivité, le rapport au corps...

Plus d'infos : <http://www.fondationdefrance.org>

d) L'Agence Nationale des chèques vacances:

L'action sociale de l'Agence comprend les aides à la personne et le soutien aux activités touristiques à vocation sociale. Elle se déploie sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de 3 500 partenaires.



Ce programme vise les personnes en situation de fragilité sociale et économique, et notamment celles qui s'intègrent dans une dynamique d'accompagnement socio-éducative et / ou médico-sociale. L'objectif du programme est triple :

- favoriser le départ en vacances des personnes les plus fragiles,

- renforcer par l'outil « vacances » les dynamiques d'accompagnement à la personne,
- construire leur projet de vacances, tout en bénéficiant d'un accompagnement pour les concrétiser.

Les aides financières sont versées sous forme de Chèques-Vacances aux bénéficiaires par les associations partenaires de l'ANCV

Plus d'infos : <http://association.ancv.com>

e) Helping Hands:

Cette association a été créée par des membres du Comité d'Entreprise d'Amadeus, leader mondial des réservations de billets d'avion. Des fonds sont collectés à l'occasion de soirées à thème, de ventes de gâteaux, de brocante... pour soutenir des projets d'intérêt général en faveur des plus démunis.



Ce type d'association tend à se développer, comme l'ensemble des club services type Rotary et Lions. Il est opportun de les associer en amont du projet pour qu'ils aient le temps de lever les fonds si le projet correspond à leurs orientations.

Plus d'infos : <https://www.facebook.com/pages/Helping-Hands-of-Sophia-Antipolis/162721073748220>

5-3 Les partenaires techniques

a) L'Association des Paralysés de France :

L'APF a été créé en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens atteints par la poliomyélite, et révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes. Quatre-vingts ans plus tard, l'association poursuit toujours son combat pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et leur famille dans la société.



L'APF est un mouvement national, reconnu d'utilité publique, dirigé par un conseil d'administration élu par ses adhérents, au sein de chaque association territoriale. L'association est à la fois un mouvement revendicatif et une association de gestion de services et d'établissements médico-sociaux qui s'appuient sur une charte et un projet associatif communs. Elle dispose d'une structure organisant des voyages en France et à l'étranger : APF évasion, vue plus haut.

Plus d'infos : <http://www.apf.asso.fr/index.php/benevolat/etre-benevole-en-delegation>

b) Le Conseil National du Tourisme Adapté

Cette association, créée en 1984 vise à :

- Favoriser l'accès des personnes handicapées à des loisirs et des vacances de qualité.
- Rassembler les divers interlocuteurs (prestataires de voyages et loisirs ainsi que les organismes représentants les usagers) afin de développer un partenariat actif.
- Offrir aux usagers les meilleures garanties d'information, de conseil, de service ou d'accompagnement.

Dans le champ du tourisme social, les organisateurs de vacances adaptés pour adultes en situation de handicap et les associations utilisatrices peuvent mettre en oeuvre toutes les conditions pour la réalisation de vacances et de loisirs de qualité, en référence à la réglementation en vigueur. Depuis l'été 1997, ce dernier a développé la Mission Evaluation Qualité afin de vérifier que chaque organisme, signataire d'une Charte, la respecte. Des visiteurs bénévoles (principalement des représentants des usagers, d'anciens professionnels du secteur, ...) mandatés par le CNLTA, visitent certains séjours et réalisent un compte rendu.



Plus d'infos : <http://www.cnlta.asso.fr>

Mémoire MFEH1 - Aout 2013

Yann STREBLER

Conclusion

Chacun sa place... dans une groupe, il y a les yakafokon, les homus benevolus et tous les autres ... il faut de tout pour faire un monde. Si un membre de l'équipe ne se sent pas d'assurer telle ou telle partie, il faut pouvoir l'entendre et définir conjointement une méthode pour gommer le blocage. Il ne faudra notamment pas négliger l'ensemble des activités hors plongée : la vie quotidienne est primordiale pour le bon déroulement du voyage d'un PESH !

Si ce mémoire permet à ceux qui partagent ces valeurs humanistes qui nous animent et souhaitent se lancer dans un projet de voyage à l'étranger, d'avancer plus vite que nous, de lever les lièvres là où il peut y en avoir, alors mon objectif sera atteint.

Au delà du voyage, c'est l'expérience humaine vécue ensemble qui permet à chacun de repousser ses propres limites, de mieux connaître les autres et au final se connaître soi même.